

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE**Arrêté du Gouvernement wallon portant répartition des conseillers provinciaux entre les districts électoraux**

Le Gouvernement wallon,

Vu la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux Régions et Communautés, l'article 4 ;

Vu le décret du 27 mai 2004 portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'article L2212-6, alinéa 2 ;

Vu le décret du 25 janvier 2018 modifiant les articles L1332-18 et L2212-6 ainsi que l'annexe 3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 mars 2018 établissant par province et par commune les chiffres de population au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu le rapport du 27 février 2018 établi conformément à l'article 3, 2^o, du décret du 11 avril 2014 visant à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques régionales ;

Sur la proposition de la Ministre des Pouvoirs locaux ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. La répartition des conseillers provinciaux entre les districts électoraux est fixée conformément aux tableaux annexés au présent arrêté.

Art. 2. Le présent arrêté entre en vigueur lors du prochain renouvellement intégral des conseils provinciaux.

Art. 3. La Ministre des Pouvoirs locaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Namur, le 8 mars 2018.

Le Ministre-Président,



W. BORSUS

La Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives,



V. DE BUE

Annexe

District électoraux	Nombre de Conseillers
PROVINCE DE BRABANT WALLON	
Nivelles	16
Wavre	21
<hr/>	
TOTAL	37
PROVINCE DE HAINAUT	
Arrondissement administratif d'Ath	
Ath	5
Arrondissement administratif de Charleroi	
Charleroi	9
Châtelet	4
Fontaine-l'Evêque	4
Arrondissement administratif de La Louvière	
La Louvière	6
Arrondissement administratif de Mons	
Mons	4
Boussu	7
Arrondissement administratif de Soignies	
Soignies	4

Arrondissement administratif
de Thuin

Thuin 4

Arrondissement administratif
de Tournai-Mouscron

Tournai 9

TOTAL 56

PROVINCE DE LIEGE

Arrondissement administratif
de Huy

Huy 6

Arrondissement administratif
de Liège

Liège 10
Visé 5
Fléron 7
Seraing 4
Saint-Nicolas 6

Arrondissement administratif
de Verviers

Verviers 6
Dison 4
Eupen 4

Arrondissement administratif
de Waremme

Waremme 4

TOTAL 56

**PROVINCE DE
LUXEMBOURG**

	Arrondissement administratif d'Arlon	
Arlon		8
	Arrondissement administratif de Bastogne	
Bastogne		6
	Arrondissement administratif de Marche-en-Famenne	
Marche-en-Famenne		7
	Arrondissement administratif de Neufchâteau	
Neufchâteau		5
Bouillon		4
	Arrondissement administratif de Virton	
Virton		7
<hr/>		
TOTAL		37

PROVINCE DE NAMUR

	Arrondissement administratif de Dinant	
Dinant		5
Ciney		4
	Arrondissement administratif de Namur	
Namur		9
Andenne		5
Gembloux		9

Arrondissement administratif
de Philippeville

Philippeville

5

TOTAL

37

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 mars 2018 portant répartition des conseillers provinciaux entre les districts électoraux.

Namur, le 8 mars 2018.

Le Ministre-Président,



W. BORSUS

La Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives,



V. DE BUE